

# COMPTE RENDU DE LA C.L.E. PLENIERE

**Du mercredi 23 septembre 2009**

## **Membres présents :**

BAUGIRAUD Marc	C.L.C.V.
BOITARD Joachim	UNICEM
BOUCANSAUD Christian	O.N.E.M.A.
BOUDOT Didier	O.N.F.
BUIS Bernard	Président du S.M.R.D.
<b>a mandat de</b> MATHERON Alain	Conseiller Général
CHALANDON Gérard	DREAL Rhône-Alpes (ex DIREN)
CROZIER Gérard	Maire, Allex
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
<b>a mandat de</b> PECCOUD J.-François	Mairie Saillans
DELARBRE Gérard	Fédération Départementale de la Pêche
DUPUY Murielle	A.E.R.M.C.
GIRE Bernard	Sous-préfecture de Die
GORIEUX François	D.D.A.F. M.I.S.E.
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
GUIER Serge	Chambre Agriculture
GUILLAUME Claude	Mairie, Die
<b>a mandat de</b> GERANTON Philippe,	Mairie Die
HILAIRE Jean-Louis	Représentant C.C.V.D.
<b>a mandat de</b> LADEGAILLERIE Jacques,	Conseiller Général
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
<b>a mandat de</b> SARRAZIN Yves	Maire, Montlaur-en-Diois
MATHIEU Roger	FRAPNA
PRINCIC Emmanuel	D.D.E.
RIVIERE Jean	S.I.A.V.D./S.I.G.M.A.
ROCHE André	C.C.C.
<b>a mandat de</b> MANEN Maryline	Mairie, Mirabel et Blacons
ROCHE Jean Charles	Mairie, Crest
<b>a mandat de</b> CANNIE André	Maire, Plan de Baix
SERRET Jean	Conseiller Général, Président de la C.L.E.
<b>a mandat de</b> TABARDEL Jean-Pierre,	Conseiller Général
TAVAN Jean-Marc	Mairie, La Répara-Auriples
VEILLET Jean-Jacques	A.S.L. Vallée de Boulc
VERNAY	Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air de la Drôme
VITALI Hervé	D.D.J.S.
VITRY Brigitte	D.D.A.S.S.
VIVENZIO Angelo	Maire, Aix en Diois

## **Autres présents :**

ADRIEN Karine	Conseil Régional Rhône-Alpes
BABYLON Alain	Directeur S.M.R.D.
BON Roger	SII Crest Sud
BOUDOT Marie	Adjoint administratif, S.M.R.D.
CROSNIER Jérôme	DREAL R.A.
DUBOCS François	Chambre d'Agriculture
FLECHARD Jean	D.D.E.
FERMOND Chrystel	Animatrice SAGE, S.M.R.D.
GONNET Fabrice	Technicien rivière amont, S.M.R.D.
GUDEFIN Julia	S.M.R.D.
JOLY Bertrand	P.N.R. Vercors
LANGON Marion	O.N.E.M.A.
MONIER Guillaume	S.M.R.D.

NIVOU Julien  
VANHEG

Technicien rivière aval, S.M.R.D.  
Camping La Pinède

**Membres excusés :**

BREYNAT Philippe	ADARII
CANESTRARI Marcel	Maire, Grâne
CLAIR Christian	ASA Dignes de la Drôme
CROUZET Jean-Paul	Syndicat d'Irrigation Allex-Montoison
GUEMAIN Karen	C.N.R.
JOUVE Didier	Conseiller Régional
JULIEN Jean	Mairie, Loriol
MONGE Franck	C.C.P.S.
MULLER-KAPP Matthias	Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme
RIVASI Michèle	Conseillère Générale
TATIN Gabriel	PNR
Représentant	Comité Départemental de Canoë Kayak
Représentant	CCI
Représentant	CDT
Représentant	CRPF
Représentant	DRIRE
Représentant	ONCFS

**Ordre du jour :**

- 1- Validation du compte-rendu du 06/07/09**
- 2- Bilan de l'été 2009 : assecs et situation de crise**
- 3- Présentation des documents du SAGE Drôme révisé (état des lieux, PAGD, règlement, rapport environnemental et discussion**
- 4- Validation des objectifs du SAGE et de l'Etat des lieux**
- 5- Création de la commission « transport solide et espace de liberté » et élection des 4 élus membres et du président**
- 6- Point planning de la révision du SAGE**
- 7- Points divers**



## **1- Validation du compte-rendu du 06/07/09**

Le quorum étant atteint, Jean SERRET, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance et propose la validation du compte-rendu du 06 juillet 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

Il donne la parole à F. GORIEU pour aborder le second point de l'ordre du jour.

## **2- Bilan de l'été 2009 : assecs et situation de crise**

En préambule, F. GORIEU constate les effets de la période de sécheresse estivale et ajoute qu'il est important d'en tirer quelques enseignements. Pour étayer ses dires, il revient sur les conditions météorologiques des années 2008-2009, d'après les données de Météo France.

2008 a été pluvieuse et a permis de constituer des stocks. Par contre, pour l'année 2009, les données présentées par le Comité Sécheresse montrent un déficit d'avril à juillet de 50 % sur certains secteurs. Après un printemps plutôt favorable, on assiste fin juillet à un décrochement, notamment au niveau des nappes phréatiques. Plus sèche que 1976 et un peu moins que 2003, ce fut une année exceptionnelle et critique pour les cours d'eau de la Gervanne, du Bez et de la Drôme avec des débits d'étiages inférieurs aux débits de référence. La Drôme à Saillans a subi ce décroché fin juillet avec un débit d'étiage en dessous de la quinquennale sèche.

Entre le 31 juillet et le 15 septembre, sur Livron-Loriol, 21 jours d'assecs ont été constatés. D'où ce questionnement sur l'accessibilité des données afin de réagir en conséquence. Les comités sécheresse peuvent s'enchaîner, il demeure le problème de communication avec les irrigants. Il faut s'interroger sur les tours d'eau des cultures, réfléchir à la mise en place d'un dispositif post-crise, et aboutir sur les projets de substitution.

La dégradation importante des milieux aquatiques n'a pas été stoppée et nous sommes très loin de l'objectif fixé collectivement en CLE (en août 2009, on avait un débit 0.668m<sup>3</sup>/s au seuil des PUES). Il convient d'être réaliste afin d'éviter ce type de situation. Les enjeux sont économiques et sociaux et il paraît difficile de contrecarrer le déficit des débits pour limiter l'assec de l'aval du bassin versant.

### Réactions de l'assemblée

R. MATHIEU tient à faire un rappel à la loi en matière d'assecs. Quand la loi n'est pas respectée, en l'occurrence au 10<sup>ème</sup> du module, le pompage doit être immédiatement stoppé.

F. GORIEU, en référence à l'Article L214-18 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, rappelle que le régime réservé à l'aval des ouvrages autorisés peut être modulé sur l'année, et ainsi descendre au 20<sup>ème</sup> du module. L'interdiction de prélèvement est réglementairement possible dans le cadre d'un impact milieu majeur.

Pour autant l'article précise que "Lorsqu'un cours d'eau ou une section de cours d'eau est soumis à un étiage naturel exceptionnel, l'autorité administrative peut fixer, pour cette période d'étiage, des débits minimaux temporaires inférieurs aux débits minimaux prévus au I."

R. MATHIEU répond qu'il est troublé par ce discours, une loi est faite pour être appliquée. A voir si dans la prochaine PAC des subventions sont accordées aux agriculteurs qui irriguent ? Que va dire la FNSEA ?

François GORIEU précise que dans le passé une majoration d'aide de 200 euros était octroyée aux irrigants, notamment pour le Maïs. Cette majoration a été maintenue avec le découplage des aides, mais en faisant un raccourci, la majoration liée à l'irrigation ne portait plus que sur 50 euros. En 2010, il n'y aura plus aucune majoration liée à l'irrigation. L'évolution des surfaces de maïs est bien entendu liée au prix et c'est bien légitime de la part d'un chef d'entreprise que de s'intéresser aux productions qui rendent l'activité viable, par contre on peut constater que la sensibilité de l'entrepreneur à la vulnérabilité de la production vis à vis de la disponibilité de l'eau, est moins forte suite à une année humide. Ainsi, après une année

humide comme 2008, les agriculteurs ont été moins sensibles à cette vulnérabilité, pour réaliser leur assolement 2009.

B. VITRY note l'excellente présentation sur l'assec de cet été. La situation de crise a été exceptionnelle en 2009. Le Cahier des charges, dans le cadre de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, devra mentionner ce qui s'est passé pour permettre d'analyser et de tirer les conséquences, en allant dans le détail. Toutes les données des prélèvements seront transmises à la CLE afin d'engendrer un débat.

G. DELARBRE souligne la réactivité des services de l'Etat au pompage d'essai du Syndicat Ouvèze-Payre au Ventis sur la commune de Loriol. Lors de la dernière CLE, il avait été acté qu'au moindre problème de niveau de la Drôme, les pompages cesseraient. Or, la Fédération de Pêche conjointement à l'ONEMA se sont employés à stopper ces pompages.

Les commissions départementales pour la gestion quantitative de l'eau ont lieu tous les 15 jours et ce n'est pas suffisant. Un assec arrive en 48h ! Il faut arriver à les programmer de façon plus rapprochée en cas de crise.

F. GORIEU explique que ce Comité sécheresse devrait se réunir 1 année sur 5. Sur la Drôme, l'irrigation est indispensable à l'économie locale ; or on note un décalage structurel entre le besoin et la ressource. Un chantier important est à mener pour gérer cette situation et arriver à ne plus avoir besoin de cette commission de crise.

J. SERRET trouve qu'un groupe de travail piloté par la MISE, dès le 09 octobre, est une excellente idée. Les pistes sur la fourniture en eau manquant à notre bassin versant sont à poursuivre. Quelque soit l'agriculture, même biologique, il lui faut de l'eau. Nous aurons besoin des financeurs pour l'aboutissement de projets permettant l'apport d'au moins 1 Mm3 supplémentaire. L'agriculture est indispensable pour notre territoire rural. Il faut travailler sur la mise en place de nouvelles ressources et agir plus durement en période d'assec.

A la question de M. BAUGIRAUD sur la limite du nord de la Drôme, J. SERRET répond que géographiquement c'est l'Isère.

F. GORIEU ajoute qu'un arrêté préfectoral précise la limite des communes.

### **3- Présentation des documents du SAGE Drôme révisé (état des lieux, PAGD, règlement, rapport environnemental et discussion**

C. FERMOND rappelle que l'ensemble des documents était consultable sur le site internet et que nous ne reviendrons pas ici sur leur contenu mais plus sur leur articulation entre eux et la façon de les lire.

6 documents constituent le SAGE final :

- l'état des lieux évolutif, à priori finalisé
- le PAGD : document d'objectif rattaché à
- son règlement, qui a sa propre cartographie
- le rapport environnemental
- l'atlas : ensemble de cartographies à laisser à part de façon à y faire référence
- le document de synthèse pas encore transmis : plaquette ou résumé non technique

Le PAGD contient les objectifs généraux ainsi que les 6 grands objectifs spécifiques : quantité, qualité, préservation et restauration des milieux aquatiques remarquables, bon fonctionnement des cours d'eau quant à la prévention et la gestion des risques liés aux crues, territoire vivant autour de la rivière et suivi du SAGE et de l'observatoire.

J. SERRET précise que seuls l'état des lieux et les objectifs du SAGE sont à valider ce jour. Une attention particulière doit être apportée au SAGE actuel. Les actions, recommandations et prescriptions se doivent d'être réalisables pour éviter toute action en justice.

C. FERMOND ajoute que les prescriptions sont en étroite relation avec les articles du règlement.

Julia GUDEFIN rappelle qu'il convient de distinguer le règlement du PAGD. La loi sur l'eau présente en effet cette grande nouveauté : le règlement du SAGE Drôme est dorénavant opposable aux tiers.

J.J. VEILLET note que, si toutes les prescriptions du PAGD sont dans le règlement, les recommandations n'en font pas partie.

Le rapport environnemental, indique C. FERMOND, est un nouvel exercice de l'outil SAGE. Il définit les impacts sur l'environnement (sur la santé, la biodiversité...). S'ils sont négatifs, il faut trouver des solutions pour l'améliorer : exemple de la gestion quantitative en lien avec l'ébauche de PAGD remis.

F. GORIEU souligne le travail considérable accompli pour la révision du SAGE. Il est pourtant préoccupé par les manquements en matière d'aide juridique et financière. Plus concrètement, quand sera-t-il plus précis ? Une observation en ce sens sur l'objectif « débit proche du milieu naturel ». Afin de bien mesurer les conséquences, il faut travailler sur les objectifs. Il est un peu prématuré de valider les sous objectifs en l'état. Le temps est compté, ne faudrait-il pas ajouter du personnel ?

R. MATHIEU rend lui aussi hommage à l'équipe du S.M.R.D. pour cette rédaction consistante, de qualité. Une petite critique pourtant : les documents ne sont pas paginés.

B. VITRY rejoint l'avis de F. GORIEU sur le temps à consacrer notamment sur l'objectif « gestion eau potable ».

J.J. VEILLET ne trouve pas gênant que les objectifs ne soient pas exagérément précis. C'est le contenu qui importe. Par contre, le travail se situe autour des actions, recommandations et prescriptions.

J. SERRET conclut qu'il ressort de cette discussion que l'état, les élus et les présidents d'associations ont encore besoin de temps.

#### **4- Validation des objectifs du SAGE et de l'Etat des lieux**

C. FERMOND présente l'état des lieux et la nouvelle version sur les aspects agricoles. Aucune remarque n'étant faite, **l'état des lieux est validé à l'unanimité.**

Question de l'assemblée, suite de la présentation des objectifs généraux et des objectifs spécifiques détaillés par C. FERMOND :

C. BOUCANSAUD est d'accord sur la validation des objectifs généraux. Par contre, il faut distinguer le débit minimum biologique (qui est à fixer) de celui proche du débit naturel. Ce point est à reprendre.

Que dit la loi sur l'eau, demande R. MATHIEU concernant le débit biologique ?

C. BOUCANSAUD répond que la définition est prévue dans l'article de loi L214-18 du code de l'environnement dans le cas des volumes prélevables.

J. SERRET précise que la Drôme est un cours d'eau particulier ; que l'on irrigue ou pas, le débit biologique peut être égal à 0 et donc en assec.

J.J. VEILLET relate le cas du Boulc pour lequel le débit biologique nécessaire est fixé mais qui se trouve en assec 2 mois par an.

R. BON revient sur la Drôme qui s'est asséchée au niveau d'Allex en 1941. Du bon sens permet d'éviter les conflits.

R. MATHIEU insiste sur l'arrêt de tous les prélèvements en fonction de la traduction réglementaire de la loi sur l'eau. Il ne faut pas oublier l'aspect juridique. Anticiper les conflits (ex. eau potable aux Ventis) car les associations pourront attaquer et demander l'arrêt immédiat des prélèvements en amont pour que l'eau continue à couler. La loi est faite et on se doit de l'appliquer. C'est une solution parmi d'autres. Ne pas oublier qu'il va y avoir de moins en moins d'eau. 1 Mm3 est un leurre et il y aura de gros problèmes dans les années à venir. Ne nous mettons pas de boulets que nous serons incapables de tirer !

J. SERRET ajoute qu'en effet 1 Mm3 ne résout pas tous les problèmes car il en aurait fallu 6 Mm3 ! Mieux vaut se mettre autour d'une table pour en parler plutôt que devant un tribunal. Il rappelle que la Drôme est un cours d'eau de type « torrent méditerranéen » et que la souplesse est de rigueur.

M. DUPUY précise que des débats sur les ressources en eau seront intéressants et nécessaires afin de passer à une gestion de crise anticipée et concilier l'ensemble des usages. Les résultats de l'étude sur les volumes prélevables viendront plus tard.

J. SERRET pense que le quantitatif est important, mais la qualité relationnelle entre les personnes l'est tout autant. Si nous avons réussi pendant 15 ans à obtenir une paix sociale, c'est bien parce que nous nous sommes installés autour d'une table.

En 1987, sous maîtrise d'œuvre de la DDAF, un réservoir avait été prévu dans le Diois pour avoir de l'eau, se souvient R. BON.

F. GORIEU trouve important de prendre la dimension du problème. Ce dossier là n'a pas été retenu. Par contre, celui des Juanons l'a été. Pour les irrigants individuels, le prélèvement d'eau est important. Il est nécessaire d'aménager notre usage de l'eau en cas de recrudescence de sécheresse.

R. BON indique qu'1 à 1,6 Mm3 proviennent des Juanons, donc ne sont pas prélevés dans la Drôme !

Il ne faudrait pourtant pas oublier l'eau du Rhône, fait remarquer G. DELARBRE.

E. PRINCIC pense que les titres sont suffisamment clairs. Leur déclinaison par contre l'est moins.

R. MATHIEU propose de modifier le titre du dernier objectif spécifique en « suivi du SAGE à travers un observatoire ».

**Les objectifs généraux et les 6 grands objectifs spécifiques, dont le dernier modifié, sont validés avec 2 abstentions.**

Les sous objectifs seront retravaillés à l'occasion de nouvelles commissions thématiques à l'automne.

#### **5- Création de la commission « transport solide et espace de liberté » et élection des 4 élus membres et du président**

J. NIVOU rappelle que, lors de la précédente CLE, il a été proposé de distinguer les deux commissions, d'une part le transport solide et d'autre part l'espace de liberté. Suite à la demande de la CLE, ces deux thèmes ont été réunis en une seule commission.

J. SERRET fait un appel à candidature pour :

4 représentants du collège des élus :

- Henri LAGARDE
- Gérard CROZIER
- Angelo VIVENZIO
- Jean-Marc TAVAN

1 représentant du collège des usagers :

- Jean-Jacques VEILLET

A noter que la Fédération de Pêche et l'UNICEM souhaitent participer à cette commission.

E. PRINCIC, en qualité de représentant des risques naturels, souhaite participer en tant que membre non-permanent.

F. GORIEU annonce la fusion prochaine des établissements publics DDAF – DDE.

J. SERRET ajoute que, pour une problématique donnée, on se réserve la possibilité de faire appel à un expert notamment pour le transport solide.

**Les candidatures proposées à cette commission sont actées et adoptées à l'unanimité.**

Post-réunion : K. ADRIEN souhaite être rajoutée en membre non permanent.

## **6- Point planning de la révision du SAGE**

C. FERMOND propose de retravailler en petits groupes sur le contenu précis des différents documents du SAGE. Des Commissions thématiques se réuniront donc sur octobre et novembre. Les remarques sont attendues sous 15 jours, voire 3 semaines, de façon à les étudier en séance, pour des échanges plus efficaces et constructifs.

M. DUPUY trouve qu'il est nécessaire de travailler chapitre par chapitre en reprenant le contenu détaillé des documents. Ces réunions ne seront efficaces que si les remarques y sont apportées.

A. VIVENZIO indique qu'il ne s'agit que d'un calage réglementaire.

F. GORIEU fait remarquer qu'il faut bien prendre la mesure de tous les objectifs collectivement. Il tient à souligner qu'en anglais, on dit développement « supportable » pour développement durable. La qualité de ces réunions dépendra de l'implication de tous.

J. SERRET cite l'objectif ambitieux de ne plus avoir de rejets de STEP dans la rivière. Imaginez les conséquences ! Il est nécessaire de poursuivre le travail autour du règlement mais aussi du financier. La très forte mobilisation autour de l'eau permet d'en définir le meilleur usage. D'ailleurs, les membres ont prouvé leur motivation avec une forte participation à chaque réunion.

Il revient sur une note de l'Agence de l'Eau, du 1<sup>er</sup> septembre dernier, à propos du calendrier du SAGE qui préconise plus de temps dans cette révision. Des arguments sont avancés, mais sur quelle partie du document ? La possibilité d'intégration ultérieure des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables est rassurante. En ce qui concerne la concertation nécessaire à la définition de l'espace de liberté et des zones stratégiques, il faudra au moins 3 à 5 ans de travail. On ne peut attendre tout ce temps !

M. DUPUY souhaite replacer ce courrier dans son contexte. Elle est satisfaite de la mise en place de nouvelles commissions thématiques, mais pense qu'elles ne sont pas assez

nombreuses. Le SAGE est un outil réglementaire, construit en partenariat avec les acteurs. Il se doit d'être exemplaire. Le bon état des cours d'eau doit être atteint en 2015. Il convient de définir la stratégie des problèmes d'après le SDAGE pour réviser le SAGE valable pour une période de 10 ans.

G. CROZIER, en qualité d'élus, a besoin de temps vu la complexité du dossier. Il est inquiet, car le SAGE est lié au Contrat de rivière. Les communes ont besoin de concret afin de pouvoir effectuer les travaux. Il faut donc avancer sur le SAGE.

B. BUIS souligne qu'il ne faudrait pas trop traîner, car s'il est besoin d'encore 2 ans de réflexion, il en découlera une démobilisation. Il cite en exemple les élus en fin de mandat.

J.J. VEILLET ajoute que le Contrat de rivière est fait pour avancer sur les urgences et n'est pas légalement lié à l'existence d'un SAGE. Par contre, il est compatible avec le SAGE révisé.

Il n'est, en effet, pas obligatoire pour entamer une procédure contractuelle type Contrat de rivière, précise M. DUPUY. D'accord pour la recherche de substitution de la ressource, mais les actions ne doivent pas se faire au détriment de la stratégie. Il est préférable de les mener de front sur quelques volets.

G. CHALANDON indique que plusieurs procédures de financements peuvent se superposer.

M. DUPUY informe que le SMRD doit réfléchir rapidement et travailler sur les deux volets. Il faut se rencontrer afin que les objectifs et les actions soient portés en 2010 par des élus. Des opérations ponctuelles sont possibles.

J. SERRET ne souhaite pas que le SAGE se prolonge et entraîne une démobilisation des personnes. Des manques subsistent encore de par le changement de la loi, mais des actions lourdes de terrain doivent être engagées sans perdre trop de temps. Quelles garanties avons-nous ?

M. DUPUY explique qu'il faut travailler sur les actions en cohérence avec les objectifs du SAGE. Pour information, l'Agence de l'Eau révisé la procédure sur les Contrats de rivière sur deux temps.

C. FERMOND propose, puisque les objectifs spécifiques sont validés, d'envoyer un courrier à toutes les communes du bassin versant ainsi qu'aux membres de la CLE. Quels sont les projets dans les 5 à 6 ans à venir qui sont cohérentes avec les objectifs du SAGE ?

En aparté, J. SERRET revient sur l'épisode Ouvèze-Payre qui a présenté un dysfonctionnement. Le bassin versant se situe en ZRE avec des difficultés, en vue de 2015, de manque d'eau évident. L'Agence de l'Eau n'a pas attendu la révision du SAGE, dans une zone de rareté de l'eau, car elle a autorisé le prélèvement du Syndicat Ouvèze-Payre afin de leur permettre d'atteindre le bon état d'équilibre en 2015. Il ajoute, gentiment, que le traitement doit être le même pour tous. En termes d'assurances au niveau des actions, y-a-t-il des négociations possibles avec l'Agence de l'Eau, l'Etat etc... ?

M. DUPUY insiste sur le fait que l'Agence n'a pas donné d'autorisation de prélèvement. Par contre, une autorisation de principe a été donnée sur un projet dont le lieu de captage était non déterminé, donc pas défini au niveau des Ventis.

B. VITRY précise que les aquifères sont importants dans le département de la Drôme. La conclusion de cette étude est attendue et permettra de mesurer l'incidence de ce prélèvement d'eau potable, à savoir au plus 400 m<sup>3</sup>/h et 24h/24, alors que 200 m<sup>3</sup>/h sont réellement nécessaires. Il faut sécuriser l'eau potable sur le bassin de Privas.

J. SERRET ne souhaite pas priver les ardéchois d'eau potable. S'il s'agit d'un projet, il doit faire partie des actions précisant les mesures à envisager sur la vallée de la Drôme. Afin de préserver le milieu, la ZRE doit être respectée. Sur le territoire de la Drôme les usages sont

organisés alors que ce n'est pas le cas sur l'Ardèche. L'enjeu ne se cantonne pas qu'à l'eau potable !

M. DUPUY répond que l'Ouvèze doit atteindre le bon état d'où le financement, mais pas au titre de la sécurisation de l'eau potable. La partie captage n'est pas financée car pas définie. Les aides financières sont conditionnées à cette gestion concertée (agricultures, industries, etc...).

J. SERRET conclut de se donner du temps à la réflexion sur le sujet et remercie M. DUPUY pour la netteté de sa réponse, en l'occurrence le bon équilibre en 2015. Il espère donc un sort identique au niveau du SAGE Drôme. Il clôt le débat car tous les éléments ne sont pas connus.

C. FERMOND poursuit et précise que le SAGE peut être valable 10 ans et que les documents doivent être précis. Un travail de fond et la reprise des débats sont préconisés, mais de son point de vue, une enquête publique tous les 5 ans permettrait de repréciser ou intégrer de nouvelles choses et reste un bon moyen de communication auprès de la population.

J. SERRET pense que c'est un outil très tranchant et qu'on ne peut pas se permettre de laisser des incertitudes.

R. MATHIEU fait remarquer que les objectifs du SAGE doivent être validés fin 2010 par la CLE, et qu'ensuite viendra l'enquête publique. Le point sur l'espace de liberté est à approfondir et, pour se faire, il faut continuer à travailler. L'Agence de l'Eau dit qu'elle consacre le même traitement que sur le dossier Ouvèze-Payre, mais attention, il ne s'agit là que d'essais.

C. FERMOND explique que, si on vise la validation du document fin 2010, le passage en Comité de Bassin aurait lieu en juin, la reproduction en 60 exemplaires fin janvier et donc une validation en CLE début janvier 2010.

J. SERRET ne mesure pas le temps nécessaire aux sous-objectifs, aux actions et recommandations. Pourquoi ne pas passer à l'automne 2010 ?

C. FERMOND répond qu'en ce cas ce sera sans le financement de la Région, dont le contrat s'achève en juin 2010.

J. SERRET précise que 2010 est une année électorale et que ne seront prises en compte que les affaires courantes.

M. DUPUY pense que juillet est un délai ambitieux. Si fin juin, les documents sont prêts et finalisés, ce sera un bel objectif.

**Le délai de validation du SAGE Drôme pour fin 2010 avec passage en Comité d'agrément de bassin en octobre 2010 est adopté à l'unanimité.**

J. SERRET remercie l'assemblée et lève la séance.